

d'agréer pour améliorer la forme de gouvernement de la république. Les états eux-mêmes, avant de prendre leurs vacations, ont jugé, qu'il seroit utile d'instruire leurs commettans des travaux qu'ils venoient d'achever, des avantages que la Pologne pouvoit s'en promettre, & des vues ultérieures qu'ils ont pour les augmenter & les rendre permanens. En conséquence ils ont chargé Mrs. les maréchaux d'adresser à tous les palatinats des universaux, contenant l'exposé des opérations de la diete; & les deux chefs de la confédération ont rempli cette commission honorable, en adressant à toutes les provinces de la république une lettre-circulaire, dont voici la teneur.

*Par ordre de S. M. & des états confédérés, à tous en général, & à chacun à qui il appartiendra, savoir faisons :*

Quand plusieurs nations éprouvent des malheurs tant externes qu'internes, la république de Pologne, à l'aide de la puissance divine, prospère au sein de la paix, & emploie ce tems de tranquillité à s'affurer un bonheur durable. Les états assemblés de la diete présente se sont réunis sous le noeud d'une confédération, non pour se mettre au-dessus de la loi, mais pour la perfectionner, la faire respecter & assurer son exécution. Le mot de ralliement émané du trône, que *le roi est un avec la nation, & que la nation est toute avec son roi*, a raffermé plus étroitement ces liens précieux, qui assurent tant d'avantages à la république. La Pologne s'est soustraite au joug de la garantie, a repris son indépendance, a éloigné des troupes étrangères, a cassé le conseil-permanent, cette magistrature aussi désagréable à la nation que dangereuse, a enfin apaisé les troubles domestiques : elle a pourvu à sa défense, en augmentant ou plutôt en créant une nouvelle armée; elle a donné son attention aux démarches des puissances étrangères par des légations & l'envoi des ministres. Cet aspect & l'énergie de la république ont mérité la considération & la con-